

Pierre CORDIER
Député des Ardennes
Membre de la commission des affaires étrangères
Conseiller départemental des Ardennes

Députée Suppléante : Isabelle COQUET

Monsieur [redacted]

Paris, le 12 décembre 2018

ref: [redacted]

Cher Monsieur [redacted],

Récemment, vous avez attiré mon attention sur la possibilité de déposer devant l'Assemblée nationale une motion tendant à réunir la Haute Cour afin de prononcer la destitution du Président de la République, conformément à l'article 68 de la Constitution.

Je comprends tout à fait les raisons de votre colère, ainsi que les difficultés auxquelles les Français sont confrontés chaque jour, en particulier dans les territoires ruraux.

L'incompréhension face à un pouvoir exécutif qui reste sourd à ces problèmes est légitime. Le « ras-le-bol » fiscal est réel. C'est pour cela qu'avec mes collègues du groupe les Républicains et Apparentés, nous avons fermement combattu la hausse des taxes sur le carburant prévue dans le budget de l'Etat.

Vous souhaitez que l'Assemblée « destitue le Président de la République ». Sachez que l'article 68 ne peut être utilisé que dans des cas très exceptionnels, et qu'il n'a d'ailleurs jamais été utilisé. Cet article n'est pas destiné à sanctionner la politique menée par un Président. Il ne peut être utilisé que si l'institution même de la Présidence de la République est mise en péril par le comportement du Président.

Avec mes collègues, nous proposons de redonner la parole aux Français grâce à un référendum sur la politique fiscale énergétique, car c'est avec leur assentiment que les réformes pourront se faire et que nous arriverons à faire changer les choses.

Vous pouvez compter sur moi pour être attentif aux revendications qui se sont exprimées ces derniers jours, et continuer à lutter contre les mesures injustes de ce Gouvernement.

Restant à votre écoute, je vous prie de recevoir, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous et bonnes fêtes.
Pierre Cordier